



DGA des Solidarités

ZZ-Direction de la Qualité et de la
Performance

ZZ-Etablissements sociaux et médico-sociaux

Affaire suivie par : Corinne SAUPIN
Poste: 0139077377

2017-CP-6236

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

POLITIQUE B02 PERSONNES ÂGÉES

**SUBVENTION DÉPARTEMENTALE D'ÉQUIPEMENT A LA
FONDATION "PARTAGE ET VIE" POUR LA RECONSTRUCTION
D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES
ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) DE 98 LITS, SITUÉ A MAULE**

Code B 02
Secteur Personnes Agées en Etablissement
Programme Subvention pour construction et équipement établissement personnes âgées

Données financières	Investissement	
Enveloppe de financement	AP	CP
Montant actualisé	15 280 000	1 825 500
Montant déjà engagé	4 416 000	0
Montant disponible	10 864 000	1 825 500
Montant réservé pour ce rapport	680 000	0

AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
15 280 000	1 686 000	1 260 000	1 825 500	4 308 000	1 724 500	4 476 000

La Fondation Partage et Vie sollicite une subvention départementale pour l'achat du matériel et mobilier dans le cadre de la reconstruction de l'EHPAD «Bon Accueil» à Maule d'une capacité de 98 places d'accueil permanent.

La SA HLM « Logirys » (siège social : 127 rue Gambetta 92154 Suresnes) envisage la reconstruction de l'EHPAD Bon Accueil, situé actuellement à Montfort l'Amaury, sur la commune de Maule. Cet EHPAD aura une capacité de 98 lits, habilités à 100% à l'Aide Sociale.

Ce projet de reconstruction a été initié conjointement par la Fondation « Partage et Vie », gestionnaire de l'EHPAD « Bon Accueil » et la SA HLM « LOGIRYS » propriétaire du foncier.

L'EHPAD est reconstruit à Maule, compte tenu de sa vétusté et de l'impossibilité de le restructurer sur le même site.

La Fondation Partage et Vie a été autorisée à porter sa capacité de 80 à 98 lits par arrêté conjoint de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental du 23 mars 2015.

Le coût des travaux HT s'élève à 14 034 118 € et à 14 805 994 € TTC.

Conformément au dispositif d'attribution des aides départementales adopté le 18 décembre 2014 et modifié le 30 juin 2017, le montant de la subvention susceptible d'être accordée pour cette opération s'élève à 1 470 000 € (soit 15 000 €) la place.

Compte tenu du montage juridique, cette subvention est répartie entre la SA HLM LOGIRYS, propriétaire des locaux et bailleur, et la Fondation « Partage et Vie », gestionnaire de la structure ayant à sa charge l'achat du matériel et du mobilier.

En date du 24 mars 2017 la Commission Permanente du Département a accordé à la SA HLM LOGIRYS pour les travaux de reconstruction de l'EHPAD « Bon Accueil » une subvention départementale d'investissement de 790 000 €.

Le montant de la subvention accordée à la Fondation « Partage et Vie » s'élèverait donc à 680 000 €.

Concernant la subvention départementale relative à l'achat du matériel et mobilier, le plan de financement est le suivant :

- Fonds propres	162 000 €
- Subvention Conseil Départemental.....	680 000 €
- Subvention autres	293 980 €
- Emprunt section soin.....	288 000 €
- TOTAL	1 423 980 €

Cette subvention à caractère transférable sera amortie sur 8 ans ce qui permettra de limiter l'impact de l'opération sur le tarif journalier.

Le versement de cette subvention s'effectue en deux fois sur présentation des pièces justificatives mentionnées dans la convention signée entre le Département et le bénéficiaire de la subvention :

- 340 000 euros soit 50 % de la subvention versé sur production des factures justifiant le paiement de 50 % de la dépense de l'opération subventionnée TTC,
- 340 000 euros soit le solde de la subvention versé sur présentation des pièces justificatives de l'achèvement de l'opération et du récapitulatif des factures payées.

Si ces propositions vous agréent, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

